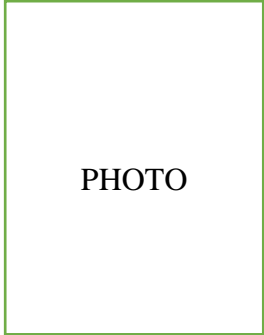


Centre Simone Veil - 67-69 Avenue de la Californie 06200 NICE
Tel : 04 92 29 38 38 E-mail : ifmea@lenval.com

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ENTREE EN
FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
par alternance ou apprentissage - PROMOTION 2024-2026**
**Pour les candidats-es ayant signé un contrat ou en cours de
signature**



MERCI DE REMPLIR LE DOSSIER EN MAJUSCULE
Tout dossier incomplet sera rejeté

NOM DE JEUNE FILLE : NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :à..... Département :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :@.....

Il est impératif de nous transmettre un numéro de téléphone et une adresse mail valide et lisible

DERNIER DIPLOME OBTENU :

- | | |
|--|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucun | Niveau scolaire : |
| <input type="checkbox"/> Brevet des Collèges | Année : |
| <input type="checkbox"/> CAP - BEP | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> BTS - DUT | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Licence | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Master | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> DEAS <input type="checkbox"/> DEAVS <input type="checkbox"/> DEAMP <input type="checkbox"/> DEAES | Année : |
| <input type="checkbox"/> ASH Qualifiée | Année : |
| <input type="checkbox"/> Autre : | Année et Spécialité : |

Cursus intégral ou cursus allégé

La formation peut être suivie :

- En formation intégrale : elle comprend des enseignements théoriques et pratiques et une formation réalisée en milieu professionnel (stages)

- En formation partielle ou allégée : elle comprend des mesures d'équivalences ou d'allègements de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées par le référentiel de formation.

- Ces modalités sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Diplôme d'Assistant de Régulation Médical

Diplôme d'Etat d'Ambulancier

Le Baccalauréat professionnel Soins aux Personnes et aux Territoires (SAPAT)

Le Baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et services à la personne (ASSP)

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (anciennement DE AMP – DE AVS – certificat d'aptitude aide à domicile ou mention complémentaire)

Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles

Titre professionnel d'Agent de service médico-social

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (anciennement CAP Petite Enfance)

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier un aménagement des conditions du déroulement de l'entretien (tiers temps).

Dans ce cas, prendre contact avec la référente handicap de l'IFMEA par mail : benedicte.chevalier@lenval.com ou geraldine.bertuzzi@lenval.com

CHOIX D'ECOLE:

Candidature déposée dans d'autre écoles : OUI NON

Lesquelles :

Avez-vous participé à la Journée Portes Ouvertes OUI NON

Avez-vous participé au Salon de l'Etudiant et/ou Studyrama OUI NON

Avez-vous suivi une formation préparatoire à l'entrée en formation AP OUI NON

PUBLICATION DES RESULTATS :

J'autorise l'IFMEA à publier et afficher mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats.

OUI NON

Signature :

INFORMATIONS

Je déclare avoir pris connaissance des documents d'informations concernant la sélection d'entrée et la formation d'auxiliaire de puériculture par la voie de l'apprentissage et m'engage à en respecter les termes.

OUI NON

Date :

Signature :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Etablissement

Signé le

LES EPREUVES DE SELECTION

Attention, vous devez lire attentivement la notice d'information et le règlement des épreuves pour l'admission à l'IFMEA en document annexe.

Les candidates ayant signé un contrat d'apprentissage ou en cours de signature

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations visées au premier alinéa du I de l'article 1^{er}, **sollicitent** une inscription dans un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du Code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation **au regard** des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :

- Une copie de la pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite avec description du projet professionnel de l'apprenti
- Un curriculum vitae de l'apprenti
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

Au regard de l'étude des documents, la directrice de l'Institut de Formation se réserve le droit d'organiser un entretien afin d'approfondir les informations communiquées.

Si besoin, une convocation vous sera adressée par mail.

Aucun justificatif écrit de réception du dossier ne sera fourni (sauf accusé de réception si l'envoi du dossier a été fait en Recommandé avec Accusé de réception).

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

DOCUMENTS A fournir pour l'inscription	Cocher les éléments que vous avez transmis à L'IFMEA	Vérification par L'IFMEA ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche d'inscription au concours dûment complétée, datée et signée avec photo collée		
Copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport, en cours de validité		
Curriculum vitae		
Lettre de motivation manuscrite avec description du projet professionnel		
Une copie du contrat d'apprentissage signé Ou Tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage		
Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation		
Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidates joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues de Conseil de l'Europe.		

L'absence d'un des documents entraîne le rejet d'office du dossier

A REMPLIR PAR L'IFMEA

Dossier reçu le :

Nom de la secrétaire :

INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL

Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :

- Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B
- Vaccins recommandés : Rougeole, Coqueluche, Rubéole, Varicelle, Tuberculose et Grippe saisonnière

Attention, il est rappelé de ne pas attendre les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 mois à 9 mois. Il convient de respecter un délai de 14 jours entre chaque injection d'un vaccin différent.

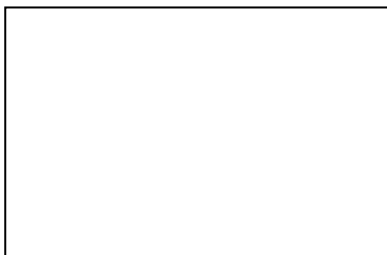
Les candidats ne seront admis définitivement en formation que s'ils peuvent justifier de leur immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B, conformément aux dispositions prévues dans les articles 2 et 3 de l'arrêté du 2 mars 2017 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.311-4 du code de la Santé Publique.

En cas de défaut d'immunisation contre l'Hépatite B, l'élève ne pourra pas continuer sa formation.

Je soussigné(e), Nom : Prénom.....

Déclare avoir pris connaissance de la présente note.

Signature du candidat :



CALENDRIER

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Lundi 8 janvier 2021
CLOTURE DES INSCRIPTIONS (Sous réserve de modification)	Lundi 10 juin 2024
RESULTAT D'ADMISSION (Sous réserve de modification)	Vendredi 5 juillet 2024 à 14h
RENTREE SCOLAIRE (Sous réserve de modification)	Vendredi 30 Août 2024

Les résultats sont affichés, à l'entrée de l'institut de formation. Ils sont parallèlement disponibles sur internet sur le site ifmea.lenval.org

Chaque candidat est personnellement informé par mail de ses résultats.

Il dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en Institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Aucun résultat n'est donné par téléphone.